

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 1 de 21

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

UFI: QARY-EF4C-5008-U6TG

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société: Kisling AG  
Rue: Motorenstrasse 102  
Lieu: CH-8620 Wetzikon  
Téléphone: +41 58 272 0 272  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

###### Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
Rue: Salzstraße 15  
Lieu: D-74676 Niedernhall  
Téléphone: +49 7940 50961 61  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail: compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 2 de 21

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzyl methacrylate  
Cyclohexyl methacrylate  
acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid  
Bis(methacryloyloxyethyl) hydrogen phosphate  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl]  
(4-methylphenyl)amino]-  
tributylamine

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer Vapeur.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H317-H318

#### Conseils de prudence

P261-P280-P305+P351+P338-P310-P333+P313

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 3 de 21

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2495-37-6	Benzyl methacrylate			30 - < 50 %
	219-674-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate			15 - < 30 %
	202-943-5			
	Skin Sens. 1, STOT SE 3; H317 H335			
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque			1 - < 5 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335			
25852-47-5	Polyethylene glycol dimethacrylate			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 3; H412			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			1 - < 5 %
	500-066-5		01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412			
32435-46-4	Bis(methacryloyloxyethyl) hydrogen phosphate			1 - < 5 %
	251-040-2			
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H318 H317			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			0.1 - < 1 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-			0.1 - < 1 %
	911-490-9		01-2119979579-10	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H317 H412			
91-66-7	N,N-diéthylaniline			0.1 - < 1 %
	202-088-8	612-054-00-8	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H373 H411			
102-82-9	tributylamine			0.1 - < 1 %
	203-058-7			
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, STOT RE 1; H330 H310 H302 H315 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 4 de 21

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2495-37-6	219-674-4	Benzyl methacrylate	30 - < 50 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3980 mg/kg	
101-43-9	202-943-5	Cyclohexyl methacrylate	15 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 29.8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 12900 mg/kg	
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 7,1 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
28961-43-5	500-066-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	
	911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 619 mg/kg	
91-66-7	202-088-8	N,N-diéthylaniline	0.1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
102-82-9	203-058-7	tributylamine	0.1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.005 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 195 mg/kg; par voie orale: DL50 = 420 mg/kg	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

###### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

###### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 5 de 21

Traitement symptomatique. Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

###### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information disponible.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

##### **Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### **Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### **Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 6 de 21

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Conseils pour le stockage en commun

aucune

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Protéger des radiations solaires directes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	20	70		VME (8 h)	

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 7 de 21

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2495-37-6	Benzyl methacrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	24,2 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,94 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14.81 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4.2 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39,3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,38 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8,8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,35 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,23 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5,35 mg/kg p.c./jour
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	37 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	10,5 mg/kg p.c./jour
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9,8 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,74 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
91-66-7	N,N-diéthylaniline			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,0167 mg/kg p.c./jour
102-82-9	tributylamine			

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 8 de 21

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	10,6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	15,2 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	15,2 mg/m <sup>3</sup>



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 9 de 21

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2495-37-6	Benzyl methacrylate	
Eau douce		0,01 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,005 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,423 mg/kg
Sédiment marin		0,042 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,33 mg/l
Sol		0,079 mg/kg
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	
Eau douce		0.013 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.13 mg/l
Eau de mer		0.001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.28 mg/kg
Sédiment marin		0.028 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		9 mg/l
Sol		0.048 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	
Eau douce		0,82 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,45 mg/l
Eau de mer		0,082 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,09 mg/kg
Sédiment marin		0,309 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,137 mg/kg
28961-43-5	Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
Eau douce		0,002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,019 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,038 mg/kg
Sédiment marin		0,004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,006 mg/kg
	Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-	
Eau douce		0,048 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,48 mg/l
Eau de mer		0,005 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,2 mg/kg
Sédiment marin		0,12 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 10 de 21

Sol		0,21 mg/kg
91-66-7	N,N-diéthylaniline	
Eau douce		0,00936 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0742 mg/l
Eau de mer		0,000936 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,52 mg/kg
Sédiment marin		0,252 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,018 mg/l
Sol		0,498 mg/kg
102-82-9	tributylamine	
Eau douce		0,008 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,08 mg/l
Eau de mer		0,0008 mg/l
Sédiment d'eau douce		35,85 mg/kg
Sédiment marin		3,59 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		7,17 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

###### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

###### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

###### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Pâte, solide

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 11 de 21

Couleur: de couleur crème  
 Odeur: caractéristique  
 Seuil olfactif: non déterminé

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 93 °C  
 Inflammabilité: non déterminé non applicable  
 Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
 Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
 Point d'éclair: >60 °C  
 Température d'auto-inflammation: non déterminé  
 Température de décomposition: non déterminé  
 pH-Valeur: non déterminé  
 Viscosité cinématique: non déterminé  
 Hydrosolubilité: pratiquement insoluble  
 Solubilité dans d'autres solvants non déterminé  
 Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé  
 Pression de vapeur: non déterminé  
 Densité: 1.04 g/cm<sup>3</sup>  
 Densité relative: non déterminé  
 Densité de vapeur relative: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion  
 Le produit n'est pas: Explosif.  
 Propriétés comburantes  
 non déterminé

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé  
 Teneur en corps solides: non déterminé  
 Viscosité dynamique: non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 12 de 21

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

###### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

###### **ETAmél calculé**

ATE (orale) 15129 mg/kg; ATE (cutanée) 8585 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 106.8 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 2.283 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 13 de 21

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate				
	orale	DL50 mg/kg	3980	Rat	Study report (1984) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2011) EU Method B.3
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate				
	orale	DL50 mg/kg	12900	Rat	Study report (1978) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2010) OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	29.8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980) Study to assess the acute inhalative tox
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque				
	orale	DL50 mg/kg	1320	Rat	Study report (1977) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	500	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	7,1 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1998) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 13200	Lapin	Study report (1984) An acute dermal toxicity study was perfo
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat	Fournisseur précédent/Producteur
	cutanée	DL50 mg/kg	>3000	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-				
	orale	DL50 mg/kg	619	Rat	Study report (1996) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2013) OECD Guideline 402
91-66-7	N,N-diéthylaniline				
	orale	ATE mg/kg	100		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 400	Lapin	ChemIDplus (2018) other: As mentioned below
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0.5 mg/l		

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 14 de 21

102-82-9	tributylamine					
	orale	DL50 mg/kg	420	Rat	Publication (1974)	Method: acute oral toxicity test Screeni
	cutanée	DL50 mg/kg	195	Lapin	Publication (1974)	Method: acute dermal toxicity Screening
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	0,5 mg/l	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE mg/l	0.005			

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Benzyl methacrylate; Cyclohexyl methacrylate; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; Bis(methacryloyloxyethyl) hydrogen phosphate; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Benzyl methacrylate; acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 15 de 21

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,67	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,28	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	4,21	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 211
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	590 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2001) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12.5	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2010) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	33.9	48 h	Daphnia magna	Study report (2004) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	9.4 mg/l	35 d	Danio rerio	Study report (2002) OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	37 mg/l	21 d	Daphnia magna	European Union - Risk Assessment Report, OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	900		activated sludge, domestic	Study report (2004) OECD Guideline 209
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	85 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	45 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 130	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC	10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	13500	3 h	Boue activée	Publication (2008) ISO 8192
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,95	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier OECD Guideline 203

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 16 de 21

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	70,7	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Fournisseur précédent/Product eur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>380	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Cyprinus carpio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	48 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
91-66-7	N,N-diéthylaniline						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	42,25	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	7,42	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	35,2	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,936	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: modelling data
102-82-9	tributylamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16,3	96 h	Oryzias latipes	Study report (2000)	other: Testing Methods for Industrial Wa
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10,1	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 17 de 21

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
102-82-9	tributylamine			
	OCDE 301B	88 %	28	Fournisseur précédent/Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2495-37-6	Benzyl methacrylate	3,1
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	3,9
79-41-4	acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque	0,93
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2,89
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	2
91-66-7	N,N-diéthylaniline	3,904
102-82-9	tributylamine	3,338

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	54	fish	United States Enviro
91-66-7	N,N-diéthylaniline	>= 44 - = 17	Cyprinus carpio	REACH Registration D
102-82-9	tributylamine	7,3	Cyprinus carpio	REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 18 de 21

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 19 de 21

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 75

2010/75/UE (COV): 23.808 % (247.601 g/l)

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### **Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 20 de 21

#### Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 1678-1 - component A 1680-1

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1678-1

Page 21 de 21

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Adhésifs et produits d'étanchéité	PW, C	6a, 6b, 12, 18, 19	1	11, 19	4, 8a, 8c, 8d	4e, 4g, 5c, 6g, 7c, 7g, 8, 10, 11, 13	110	K+D

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*